



Un huissier peut-il mettre ma maison en vente ?

Par **rosa**, le **06/05/2010** à **07:43**

Bonjour,
mon mari et moi-même avons fait construire notre résidence principale en 2008. nous sommes mariés depuis 2001 (régime séparation de biens).
mon mari verse 200€ par mois à un huissier pour une dette contractée avant notre mariage mais rencontre des difficultés pour faire ce versement. l'huissier peut-il faire vendre notre maison ? mon mari n'est pas salarié mais artisan en SARL, l'huissier peut-il engager une quelconque procédure contre la SARL ?

merci d'avance pour votre réponse.

Par **fabienne034**, le **06/05/2010** à **08:56**

bonjour,

il faut qu'il prenne une hypothèque et lance une procédure de saisie immobilière qui sera refusée pour une petite somme, en plus l'huissier sera obligé de le laisser vendre à l'amiable

pour tout savoir sur la vente immobilière:

<http://www.fbis.net/modelevente.htm>

Par **rosa**, le **06/05/2010** à **20:08**

merci pour votre réponse